

INTERNATIONAL COOPERATION THEMATIC AREA NARRATIVE IN ENGLISH ARABIC FRENCH PORTUGUESE AND SPANISH

Rachel Adams , Kelly Stone

Rachel Adams , Kelly Stone

©2024, RACHEL ADAMS , KELLY STONE



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.

IDRC GRANT / SUBVENTION DU CRDI : - GLOBAL INDEX ON RESPONSIBLE ARTIFICIAL INTELLIGENCE

Indice mondial de l'IA responsable

Dimension : Capacités nationales en matière d'IA responsable

Sous-dimension : Compétences

Domaine thématique : [Coopération internationale](#)

Définitions

La [coopération internationale](#) peut être définie comme une « relation de collaboration entre [pays] en vue d'atteindre des objectifs communs par le biais d'une division des tâches convenue d'un commun accord¹ ». Au niveau national, il s'agit d'inciter les dirigeants du gouvernement, les parties prenantes nationales et les partenaires extérieurs (pays partenaires, agences internationales de développement, etc.) à [collaborer](#) autour de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi d'actions visant à atteindre des objectifs communs. La coopération internationale ne se limite pas à une implication nationale ou étatique, mais peut inclure la coopération transfrontalière entre différents secteurs, et engager notamment des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des instituts de recherche indépendants, des associations professionnelles, des universités et des sociétés transnationales.

Dans le [contexte de l'IA](#), la coopération internationale fait référence aux efforts conjoints des pays pour aligner leurs instruments politiques en matière d'IA afin de garantir : (1) l'adhésion mondiale aux principes de l'IA responsable ; (2) un accès inclusif et équitable aux avantages et opportunités offerts par l'IA ; (3) des mécanismes de confiance et de redevabilité entre les pays ; et (4) le progrès de la recherche scientifique et des connaissances techniques.

Justification

Comme l'IA opère en plusieurs endroits du monde à la fois, elle [transcende les frontières](#). Toutefois, les capacités à développer et à utiliser des systèmes d'IA de manière indépendante et responsable varient considérablement d'un pays à l'autre. Le manque de données pertinentes pour les systèmes d'IA, l'insuffisance ou l'obsolescence des infrastructures numériques et le faible niveau d'alphabétisation et de compétences en matière d'IA sont autant de situations qui peuvent empêcher de nombreux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) de tirer parti des possibilités offertes par l'IA et de se protéger contre les risques que cette technologie présente. En outre, l'IA est un outil qui nécessite des ressources importantes en termes d'investissement et d'innovation, tant au niveau de l'État que de l'industrie.

¹ Traduction non officielle

Cela signifie qu'il leur est souvent difficile de satisfaire aux exigences de l'IA sans assistance, ce qui peut créer des disparités importantes entre les pays en fonction de leurs ressources.

Depuis 2017, les stratégies nationales en matière d'IA se sont multipliées, et plus de 60 pays ont adopté une forme ou une autre de politique ou de stratégie nationale en matière d'IA. Par ailleurs, un nombre croissant de normes, de lignes directrices et de cadres internationaux énoncent des principes en faveur d'une IA responsable dont la portée et l'application se veulent mondiales, et de nouveaux organismes internationaux sont désormais chargés d'en superviser la mise en œuvre. Par ailleurs, le paysage international de l'IA est « [profondément collaboratif](#) », en particulier dans les domaines de la « recherche, de l'innovation et de la normalisation », d'où la nécessité urgente et cruciale de soutenir, de renforcer et d'améliorer encore davantage la coopération internationale dans le domaine de l'IA.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fait de la [coopération internationale](#) au service d'une IA digne de confiance l'une de ses cinq recommandations à l'intention des décideurs politiques. Plus précisément, l'OCDE invite les gouvernements à « coopérer au-delà des frontières et entre secteurs pour partager des informations, élaborer des normes et œuvrer en faveur d'une gestion responsable de l'IA » en : (1) participant à des forums mondiaux et régionaux pour partager et échanger des connaissances ; (2) favorisant l'élaboration de normes techniques mondiales multipartites pour une IA interopérable et responsable ; et (3) en encourageant l'élaboration d'indicateurs comparables au plan international pour évaluer la recherche, le développement et le déploiement de l'IA, et en recueillant des données pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'application des principes de l'OCDE aux niveaux national et international.

De même, la recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA ([recommandation](#)) a également fait de la coopération internationale l'un de ses principaux domaines d'action. Plus précisément, la recommandation invite les États membres et les sociétés transnationales à « accorder une attention prioritaire à l'éthique de l'intelligence artificielle en examinant les questions éthiques relatives à l'IA au sein des instances internationales, intergouvernementales et multipartites concernées » et à promouvoir la recherche sur l'éthique de l'IA en engageant les organisations internationales et les instituts de recherche à examiner « l'applicabilité de cadres éthiques adaptés selon les cultures et les contextes » et à déterminer s'il est possible « d'élaborer des solutions réalisables sur le plan technologique en se conformant à ces cadres ». En outre, la recommandation accorde une attention particulière aux besoins des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et invite les États membres à « s'employer, au sein des organisations internationales, à mettre en place des cadres de coopération internationale dans le domaine de l'IA au service du développement, notamment en mettant à disposition des compétences techniques, des financements, des données, des connaissances spécialisées, des infrastructures, et en facilitant la collaboration multipartite pour résoudre les problèmes complexes en matière de développement, en particulier pour les PRITI », et à « promouvoir la collaboration internationale en matière de recherche et d'innovation sur l'IA, notamment au sein des réseaux et des centres de recherche et d'innovation qui favorisent une participation accrue et un plus grand leadership des chercheurs venant des PRITI ». Enfin, la recommandation encourage les États membres à s'engager dans la coopération et la

collaboration internationales pour « éliminer les clivages géotechnologiques » en participant à des échanges et consultations d'ordre technologique non seulement entre les États membres, leur population et les secteurs public et privé, mais aussi « entre les pays les plus et les moins avancés sur le plan technologique », afin de s'assurer que nul n'est laissé de côté.

Identifications

Ce domaine thématique évalue les mesures prises par les pays pour renforcer et faciliter la coopération internationale en matière d'IA. En particulier, il s'agit d'identifier : (1) les **cadres juridiques** relatifs à la coopération internationale sur la politique réglementaire en matière d'IA, les normes internationales en matière d'IA et la sélection des cas d'utilisation internationaux de l'IA (2) les **actions gouvernementales** visant à développer, soutenir et/ou renforcer la coopération internationale en matière d'IA, et notamment la promotion de la recherche et du développement en matière d'IA ; la réglementation, les normes et les exigences de conformité en matière d'IA ; et (3) les **acteurs non étatiques** œuvrant à la promotion de la coopération internationale dans le cadre de l'adhésion aux principes et pratiques de l'IA responsable.

Les *cadres juridiques* dans le pays peuvent prendre la forme de l'adoption de lois, de politiques et de règlements ou lignes directrices portant sur l'IA. Les *actions gouvernementales* peuvent inclure l'élaboration de projets de lois, de politiques ou de lignes directrices, ou la création d'entités gouvernementales telles que des organes de contrôle chargés de formuler des recommandations politiques sur la question et/ou d'appliquer les réglementations. En outre, ces actions peuvent impliquer la mise en œuvre de politiques destinées à renforcer la coopération internationale et/ou à sensibiliser le public à son intérêt dans le contexte de l'IA. Les *acteurs non étatiques* (ANE) peuvent être des organisations non gouvernementales (ONG), mais aussi des sociétés multinationales, des organisations militaires privées, des médias, des groupes ethniques organisés, des institutions universitaires, des groupes de pression, des syndicats ou des mouvements sociaux qui promeuvent le renforcement de la coopération internationale pour faire progresser l'IA responsable.

Exemples

Cadres juridiques

La stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle de la Serbie souligne l'importance de la coopération internationale pour le transfert de connaissances afin de soutenir l'accélération du développement de divers domaines scientifiques. La stratégie reconnaît la nécessité d'une coopération internationale accrue pour faciliter le transfert de connaissances et d'expériences, ainsi que la participation d'experts internationaux qui peuvent partager leur expertise et soutenir la recherche dans les organisations scientifiques serbes. En outre, la stratégie souligne l'importance des conférences sur l'intelligence artificielle et préconise de soutenir la participation des chercheurs serbes aux grandes conférences internationales dans ce domaine. En outre, la stratégie reconnaît l'importance de permettre aux chercheurs d'accéder aux documents fondamentaux qui sont publiés et à d'autres services essentiels pour soutenir leurs efforts de recherche.

Actions gouvernementales

En septembre 2020, le [Joint AI Centre](#) du département de la défense des États-Unis a organisé la première réunion du [partenariat multilatéral sur l'IA pour la défense](#), à laquelle ont participé représentants de différents pays, dont l'Australie, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, le Japon, la Norvège, la Corée du Sud, la Suède et le Royaume-Uni. Cette réunion a abouti à la création officielle du Partenariat IA pour la défense, un forum multinational visant à « promouvoir l'utilisation responsable de l'IA », à promouvoir les intérêts communs et les meilleures pratiques en matière d'éthique de l'IA, à établir des cadres pour faciliter la coopération et à coordonner la diffusion de messages stratégiques sur la politique de l'IA entre pays participants.

Acteurs non étatiques (ANE)

En 2019, la [Brookings Institution](#), une organisation américaine à but non lucratif, et le [Centre for European Policy Studies](#) (CEPS), un groupe de réflexion indépendant spécialisé dans les politiques européennes, ont créé le [Forum pour la coopération en matière d'IA](#) (FCAI) dans le but de permettre des débats plus approfondis sur les questions soulevées en matière d'IA dans le monde et de renforcer les niveaux de coopération internationale concernant le développement de l'IA et l'élaboration de politiques responsables. En octobre 2021, le Brookings Institute a publié un rapport d'étape intitulé « [Strengthening International Cooperation on AI](#) » (renforcer la coopération internationale en matière d'IA) qui identifie des mesures concrètes susceptibles de favoriser la coopération internationale, ainsi que des sujets qui seront explorés plus en profondeur par la FCAI au cours des prochaines années, notamment l'utilisation de l'IA par les gouvernements et l'élaboration d'approches et de cadres réglementaires communs.